

doit cesser". Le Canada était l'un des co-parraineurs d'une résolution sur la situation en Afghanistan qui fut finalement adoptée par vingt-six voix contre huit et huit abstentions.

Guatemala

Par contre, le rapport du vicomte Colville de Grande-Bretagne sur le Guatemala a été critiqué par les ONG car ce rapport n'attribuait pas les responsabilités comme le faisait le rapport sur l'Afghanistan. Par exemple, dans ses conclusions et ses recommandations, M. Colville disait:

Violence et disparitions. Elles sont alarmantes et font partie du décor. Diverses catégories de personnes sont touchées dont les membres des partis politiques, les syndicalistes et dans les milieux universitaires, particulièrement à l'université San Carlos, le personnel et les étudiants. Quiconque en soit responsable, un fait demeure, il existe plusieurs formes de violations des droits de l'homme. Le gouvernement devrait de toute urgence tenter de prévenir ces violations et traduire devant les tribunaux les personnes qui ont commis des tels actes dans le passé.

Certaines ONG ont jugé que M. Colville a manqué de méthodologie dans son enquête. Selon ces ONG, non seulement n'a-t-il pas identifié les responsables, mais il ne s'est pas penché sur la question principale, c'est-à-dire la main-mise des militaires sur le Guatemala. Dans un article paru dans le prestigieux quotidien parisien *Le Monde*, des groupes de défenseurs des droits humains ont attribué à l'armée, aux forces de sécurité et aux groupes paramilitaires qui y sont reliés, la responsabilité de la situation au Guatemala. Cet article citait entre autres, le jour même où la session de la commission se terminait, soit le 15 mars '85, le chef d'État du Guatemala, le général Mija, lequel lançait un avertissement à ceux qui cherchaient à obtenir des informations sur les personnes détenues ou portées disparues, que cette démarche serait considérée comme un acte agressif. Toutefois, les membres de la commission ont été réticents à critiquer M. Colville ou sa méthodologie.

Voilà où les ONG jouent un rôle important. Par exemple, lors de son intervention, la représentante de la Fédération internationale des droits de l'homme a clairement exprimé la surprise de son organisation face à l'approche du rapporteur spécial qui tend à minimiser la responsabilité du régime militaire. Le Guatemala, a-t-elle ajouté, n'a pas d'organisation privée chargée de la répression; la répression est un fait des forces de l'ordre sous l'autorité des militaires.

Pour sa part, la représentante du Guatemala a souligné que sa délégation notait à nouveau que le dernier document du rapporteur spécial avait étonné ceux qui s'attendaient à un récit d'horreurs. Sa délégation a rejeté les diatribes et les arguments issus des groupes d'activistes qui militent pour leur propre cause, tout en rejetant les allégations contenus dans un document que l'on avait fait circuler au sein de la commission de façon irresponsable selon elle, un document qui discréditait les efforts du gouvernement guatémaltèque visant à restaurer la démocratie et la tenue d'élections libres.